



Précautions complémentaires

Quiz Établissements médico-sociaux

Bonnes réponses ... et explications.

01

Pour un résident atteint d'une tuberculose pulmonaire :

- ☒ J'applique les précautions standard
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires contact (PCC)
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires gouttelettes (PCG)
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires air (PCA)



La tuberculose peut atteindre différents organes mais seules les formes respiratoires sont contagieuses. Le bacille de Koch se transmet par voie aérienne lors de l'inhalation d'aérosols contaminés émis par une personne atteinte de tuberculose pulmonaire notamment en toussant, crachant et éternuant. Les précautions complémentaires à mettre en place sont donc les précautions complémentaires air (PCA) en complément des précautions standard qui s'appliquent pour tout résident,

Les professionnels et les visiteurs doivent porter un masque de protection respiratoire (FFP2) pour se protéger du risque d'inhalation de particules infectieuses.

Le résident atteint d'une tuberculose doit porter un masque chirurgical dès qu'il sort de sa chambre.

02

En ESMS, lors de soins auprès d'un résident porteur d'une BMR ou BHR,

- ☒ J'applique les précautions standard
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires contact (PCC)
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires gouttelettes (PCG)
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires air (PCA)



Sur le secteur médicosocial, les établissements accueillant des personnes âgées ou personnes en situation de handicap sont considérés comme des lieux de vie. Les mesures à respecter sont les précautions standard mais il est nécessaire de connaître le statut du résident en cas d'hospitalisation pour informer l'établissement. La gestion des excréta nécessite une vigilance accrue car il y a un risque d'éclaboussures et d'aérosols lors de la manipulation du matériel et donc un risque de contamination des mains, de la tenue, de l'environnement et des résidents.

03

En ESMS, lors de soins auprès d'un résident Covid-19 symptomatique (toux),

- ☒ J'applique les précautions standard
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires contact (PCC)
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires gouttelettes (PCG)
- ☒ Je mets en place les précautions complémentaires air (PCA)



La transmission se fait principalement par l'intermédiaire de gouttelettes infectieuses provenant des voies aériennes supérieures générées par la toux, les éternuements ou la parole d'un patient infecté. Pour délivrer des soins à un résident Covid-19 symptomatique, je dois porter un masque chirurgical dans le cadre des précautions gouttelettes, en complément des précautions standard. Ce masque est recommandé devant un résident ou usager présentant une infection respiratoire aiguë (grippe, Covid) et en période épidémique hivernale ou dès lors qu'il y a une circulation active du Covid-19.

04

Pour un résident ayant une gastro-entérite,

- ✓ J'applique les précautions standard
- ✓ Je mets en place les précautions complémentaires contact (PCC)
- ✗ Je mets en place les précautions complémentaires gouttelettes (PCG)
- ✗ Je mets en place les précautions complémentaires air (PCA)



La transmission des bactéries ou virus du tube digestif se fait par contact direct ou indirect. Les précautions à mettre en place sont des **précautions complémentaires de type contact en complément des précautions standard**. Il y a un risque majeur de transmission lors de la gestion des excréta et lors de l'entretien des bassins. Le respect des opportunités de l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique après les soins et le bionettoyage du matériel utilisé sont essentiels pour lutter contre les transmissions croisées.

05

Pour un résident présentant une diarrhée à *Clostridioides difficile* ou atteint de la gale,

- ✓ Je mets en place les précautions complémentaires contact spécifiques (PCC)
- ✗ Je mets en place les précautions complémentaires gouttelettes spécifiques (PCG)
- ✗ Je mets en place les précautions complémentaires air spécifiques (PCA)



Le *Clostridioides difficile* est une bactérie bacille à Gram positif sporulée qui est très résistante dans l'environnement. La transmission est féco-orale à partir des mains des soignants ou de l'environnement contaminé.

Les précautions à mettre en place sont des **précautions complémentaires contact spécifiques** avec des particularités par rapport aux PCC qui sont :

- La protection de la tenue en systématique avec une surblouse et le port des gants dès l'entrée dans la chambre,
- Après soin, lavage des mains au savon suivi d'une FHA,
- Le bionettoyage avec un désinfectant sporicide.

La gale est une infection cutanée contagieuse, liée à la colonisation de la couche cornée de l'épiderme par un parasite acarien : le *Sarcoptes scabiei hominis*. La transmission de personne à personne se fait par contact direct et prolongé, peau à peau, ou par contact indirect (litterie, linge de corps).

Les précautions à mettre en place sont des **précautions complémentaires contact spécifiques** avec des particularités par rapport aux PCC qui sont :

- La protection de la tenue en systématique avec une surblouse et le port des gants dès l'entrée dans la chambre,
- Après soin, lavage des mains au savon suivi d'une FHA,
- Le bionettoyage des tissus et des matériaux absorbants avec des produits acaricides.

06

Pour un résident ayant une légionellose,

- ✓ J'applique les précautions standard
- ✗ Je mets en place les précautions complémentaires contact (PCC)
- ✗ Je mets en place les précautions complémentaires gouttelettes (PCG)
- ✗ Je mets en place les précautions complémentaires air (PCA)



Legionella pneumophila est une bactérie hydrique et il n'y a pas de transmission inter-humaine. Il n'y a pas lieu de mettre en place des précautions complémentaires et il faut respecter les **précautions standard comme pour tout résident**.